



Bulletin municipal Septembre 2024



Actualités du Village

Réhabilitation de la maison Erramundea

La réhabilitation de la maison Erramundea arrive dans sa dernière phase. Cette opération particulièrement lourde nécessitant la réfection de l'ensemble du bâtiment a mobilisé 14 corps de métiers qui se sont succédés pendant plus d'un an.

A l'arrivée, comme prévu, **5 logements** sont créés, dont **1 au rez-de-chaussée** pour personne à mobilité réduite, et **4 en duplex à l'étage**. Ils devraient être disponibles à la location pour cette fin d'année **2024**. Plusieurs demandes ont déjà été enregistrées. Toutefois, la municipalité souhaitant privilégier, si possible, les habitants du village toute personne intéressée peut encore adresser sa candidature à la Mairie. Une commission municipale d'attribution a été créée qui examinera chaque demande.

Il faut savoir qu'il s'agit de logements conventionnés, avec des conditions strictes de revenus, et les loyers sont fixés par la Loi selon le nombre de personnes habitant dans chaque logement.

Enfin, il s'agira d'adapter autant que possible, la taille du foyer locataire à la superficie et le nombre de pièces du logement.

Au rez-de-chaussée, comme prévu et longuement attendu par les Lekuindars, **un café restaurant va être ouvert également d'ici cette fin d'année 2024**.

Après examen de plusieurs candidatures, le choix de la municipalité s'est arrêté sur un duo de professionnels confirmés, chacun ayant une longue expérience dans cette activité.

Un contrat de location gérance va être établi entre la commune et les gérants permettant l'exploitation de ce commerce et ainsi d'offrir aux Lekuindars un lieu qui n'en doutons pas permettra de passer d'agréables moments de convivialité. Un dépôt de pain est également envisagé.

La date d'ouverture vous sera communiquée très prochainement.

Enfin, un dernier espace commercial d'environ 65m² pouvant accueillir différentes activités restera à finir d'aménager, espace sur lequel, d'ores et déjà des candidats se sont manifestés.

Stationnement des véhicules dans le village



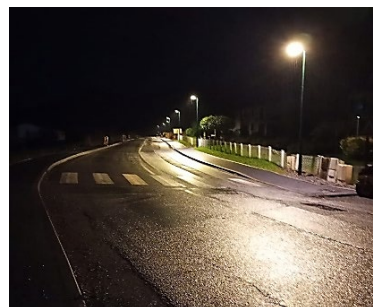
Face au nombre croissant de véhicules se garants dans un espace communal limité, il semble nécessaire de mettre en place une réglementation permettant le vivre ensemble. La municipalité va étudier les possibilités offertes par les textes et les solutions envisageables à l'échelle du village

Travaux en cours

Le chantier de sécurisation de l'entrée du bourg en venant de Saint-Esteben, mené conjointement avec le Département 64, s'achève avec la réalisation de trottoirs permettant une circulation piétonnière.



La commune a profité de ce chantier, en partenariat avec Territoire d'Energie 64, pour renouveler l'éclairage public sur cette zone en y installant un éclairage à consommation réduite et modulable.



Acquisition Bâtiment



La commune a eu l'opportunité d'exercer son droit de préemption lui permettant d'acquérir ce bâtiment situé derrière le fronton et faisant partie historiquement de la propriété Lilipéan. Différentes idées sont à l'étude pour déterminer la ou les futures possibilités offertes par ce local.

Site internet



Un nouveau site internet vient de voir le jour avec toutes sortes d'information sur la vie du village et les services en ligne. Vous pouvez d'ores et déjà le consulter

CommunedeBonloc.fr



Groupeement d'Installations photovoltaïques



IZPINDAR
LES ÉNERGIES RENOUVELABLES DU PETIT D'HASPARREN

Face à l'augmentation de l'électricité et de la part des énergies fossiles dans la production française d'électricité.

Depuis plus de 3 ans, IZPINDAR regroupe les citoyens qui souhaitent installer du photovoltaïque pour réaliser de l'Auto Consommation Individuelle.

Prix maîtrisé, qualité du matériel.

Economie sur le devis, garantie de 30 ans des panneaux.

Déjà 52 foyers ont fait poser des installations avec des installateurs sélectionnés par IZPINDAR.

Ils ont ainsi économisé entre 30 et 40% d'achat d'électricité.

Prochain groupeement, inscription dès maintenant.

Inscrivez vous à la prochaine réunion
jeudi 26 septembre 19H
Centre ELGAR
HASPARREN

L'AUTOCONSOMMATION INDIVIDUELLE

sobriété et Auto Consommation Individuelle

IZPINDAR propose un groupement d'installations photovoltaïques pour de l'autoconsommation individuelle. Afin d'accompagner et d'éviter d'éventuelles arnaques sur ce sujet et faire monter en connaissance et compétence les citoyens afin de faire leur choix avec discernement.

Faire en sorte qu'étant regroupé ils puissent bénéficier de prix avec des installateurs choisis pour leur sérieux et leurs compétences et avec du bon matériel de préférence européen.

Des réunions d'information seront régulièrement proposé au Centre ELGAR à HASPARREN

Ecole du village

inscriptions scolaires

RENTREE 2024-2025



CHOISISSEZ
L'ÉCOLE
SAINT JOSEPH
À BONLOC

- de la TPS au CM2
- au sein d'un petit effectif

avec :

- de l'anglais intensif 
- la méthode "Céline Alvarez"



CONTACTEZ-NOUS



ecolestjoseph.toutemonecole.com



05 59 29 15 06



ecole-st-josephwanadoo.fr



La rentrée 2024 s'est effectuée dans de bonnes conditions.

Avec comme Enseignante **Manuela ESTEL** aidée de son Atsem **Céline DARRACQ** qui ont pris en charge près d'une vingtaine d'élèves, l'ensemble étant toujours sous la direction de **Mme LABARTHE**, également Directrice à LARGENTE .



Composteurs



TOUS AU COMPOST

DENAK KONPOSTARA



30% de nos poubelles est constitué de déchets biodégradables.

Gure zikin ontzien %30a hondakin biodegradagarri osaturik da.

Vous pouvez vous procurer un composteur par foyer, gratuitement.

Konpostagailuak, bat etxeka, dohainik eskuragarri dira.



Permanences de distribution aux pôles de l'agglomération à Iholdy ou Hasparren et au dépôt de la déchetterie de Briscous.

Banaketak Hazparneko edo Iholdiko elkargoaren poloetan eta Beskoitzeko hondakindegiaaren depotean antolatzen dira.

Sur inscription:

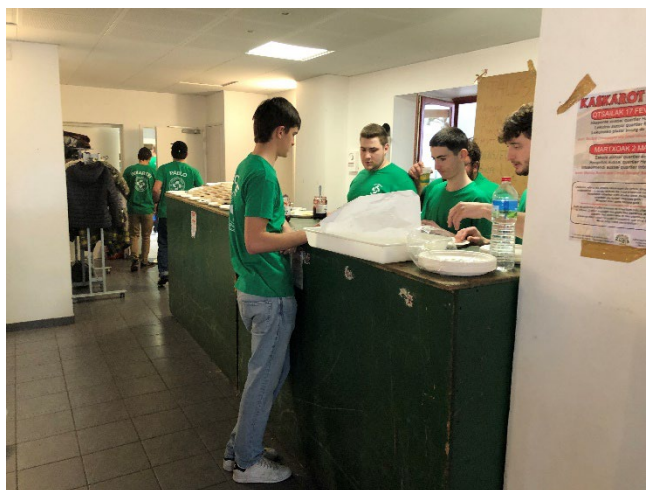
www.biltagarbi.com
06.79.34.27.57 -
mattin.petrissans@biltagarbi.fr

Izena emanez



➤ Quelques moments festifs 2024

Repas des villageois le 02 février 2024



Repas des aînés le 18 mai 2024



Repas des Aînés de Bonloc
Samedi 18 mai 2024

Festivités

BONLOC EN FÊTES

Jeu 15 Aout

9h - Messe du 15 Aout
10h - Pelote à main nue au fronton - Levé de rideau
11h - Revanche de la finale
Pays Basque Junior :
Noizbait vs Irizararrak

12h30 - Méchoui à 20€
Salade de gésiers - Gigot fayots -
Fromage Glace Digestif
Menu enfant à 10€

19h30 - Jambon piperade
Journée animée par
ADARTZA

Samedi 17 Aout

9h - Jeux de « force basque »
organisé par le comité.
Participation ouverte à tous

12h30 - Repas Axoa Frites
Entrée Plat Dessert à 16€

17h - Finales du tournoi
de pala au fronton par
l'association Zubia

19h - Soirée Talo ta
Xingar avec DJ Lily

Dimanche 18 Aout

14h - Tournoi de Mus - 300€ à gagner et de nombreux lots
(Repas, Bon d'achats, Paniers garnis, ...)
Buvette et talo à partir de 18h. Début du tournoi à 15h.
Inscription sur place à partir de 14h ou par SMS au 06 03 68 29 54.

Fêtes de Bonloc le 15 août 2024
animées par le Comité des Fêtes,
Apéritif offert par la Mairie, repas des
fêtes et tournoi de Mus.

Elaboration du PLUi Labourd Est

La Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) a lancé en décembre 2023 l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Infracommunautaire (PLUi) rassemblant 27 communes pour le périmètre du Labourd Est, à savoir : Ainhoa, Ayherre, Bardos, Bidache, Bonloc, Briscous, Cambo-les-Bains, Came, Espelette, Guiche, Halsou, Hasparren, Hélette, Isturits, Itxassou, Jatxou, La Bastide-Clairence, Larressore, Louhossoa, Macaye, Mendionde, Saint-Esteben, Saint-Martin d'Arberoue, Sames, Sare, Souraïde et Urt.

Conformément à l'article L.153-8 du Code de l'Urbanisme, le PLUi sera élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de la CAPB, compétente en matière de document en collaboration avec les communes membres.

Qu'est-ce qu'un PLUi ?

Le PLUi est un document d'urbanisme à l'échelle du bassin de vie, qui étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire, construit un projet de développement respectueux de l'environnement, et le formalise au travers de règles d'utilisation du sol.

Le PLUi définit les priorités d'aménagement du territoire de manière à concilier différents enjeux liés à la qualité du cadre de vie tels que : la construction de logements, l'usage économe des sols (et notamment des espaces agricoles, naturels et forestiers), les mobilités, le développement des activités économiques, ...

Que va devenir le PLUi du Pays de Hasparren actuellement en vigueur ?

Le périmètre du PLUi Labourd Est est plus élargi que celui du Pays de Hasparren. Une fois le PLUi Labourd Est approuvé, il viendra se substituer à l'ancien document qui régit actuellement les règles. La procédure d'élaboration est longue et il faut compter environ 5 à 6 ans avant l'approbation du futur PLUi. En attendant, le PLUi du Pays de Hasparren reste en vigueur.

A terme, la Communauté d'Agglomération Pays Basque sera dotée de 5 PLUi sur son territoire : PLUi Littoral Labourd Ouest / PLUi Labourd Est / PLUi Amikuze / PLUi Sud-Basse-Navarre / PLUi Soule.

Les PLUi régiront l'évolution de chaque parcelle (droit des sols) pour assurer le développement coordonné et soutenable du territoire pour les 10-15 ans à venir.

Ils devront s'inscrire le cadre réglementaire actuel (notamment la loi Climat et Résilience) qui contraint fortement l'ouverture et le maintien à l'urbanisation de parcelles non bâties.

Comment participer ?

La concertation préalable associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées va avoir lieu tout au long de la procédure d'élaboration du PLUi. L'objectif de la concertation est de recueillir les observations et apports des habitants qui vivent sur le territoire. Ces éléments, contribuant à l'intérêt général et au développement des communes, participent à l'enrichissement du projet.

Le but de cette concertation est donc de permettre pendant toute la durée d'élaboration du PLUi :

- d'avoir accès à l'information et de porter le projet à la connaissance du public ;
- d'alimenter la réflexion et de l'enrichir, notamment en donnant au plus grand nombre la possibilité de s'exprimer en formulant observations et propositions ;
- de permettre l'expression des attentes et idées concernant l'élaboration du PLUi ainsi que l'échange de points de vue ;
- d'être sensibilisé aux enjeux et à leur prise en compte dans le projet ;
- de permettre l'appropriation du projet par le plus grand nombre ;
- de suivre l'évolution du projet aux différentes phases de son élaboration.

Différents moyens seront mis en œuvre pour participer à cette concertation et donner votre avis. Pour plus de renseignements, veuillez consulter régulièrement le site internet de la Communauté d'Agglomération Pays Basque où vous pourrez vous informer sur l'avancement de la procédure et suivre les modalités de concertation qui lui seront liées.